



INITIATIVE CACAO ET FORET

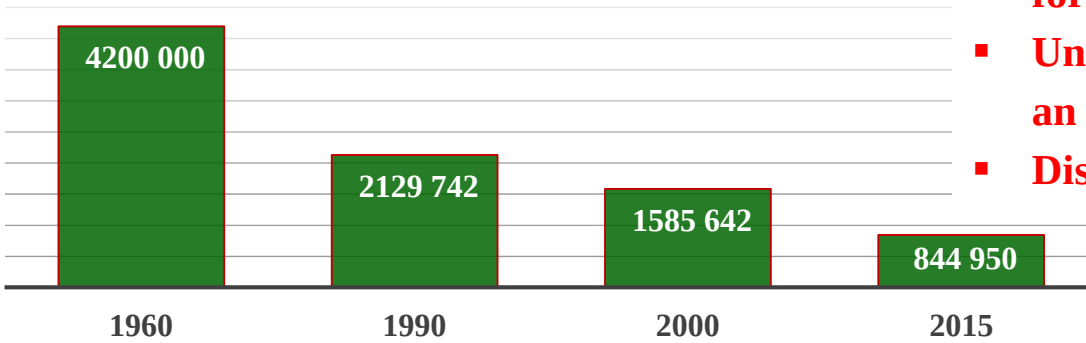
Par :

- Mr. Mamadou SANGARE, DG SODEFOR

13 JUIN 2017

INTRODUCTION

Evolution de la couverture forestière des forêts classées (ha)



- Soit une perte de 79% de la couverture forestière en 56 ans,
- Une moyenne de destruction de 60 000 ha par an
- Disparition des forêts classées d'ici 14 ans

Causes directes hiérarchisées

Expansion de l'agriculture (62%)

1. Cacao (38%)
2. Hévéa (23%)
3. Palmier (11%)
4. Anacarde (7%)
5. Vivrier, Riz, Café, etc, (21%)...

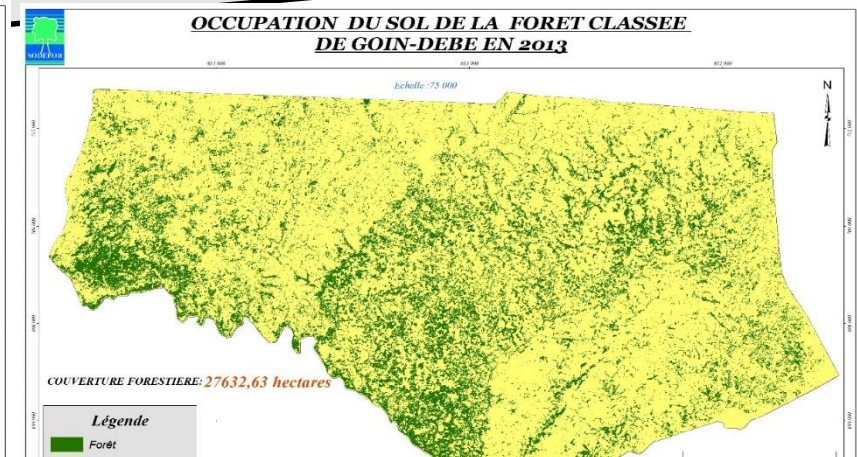
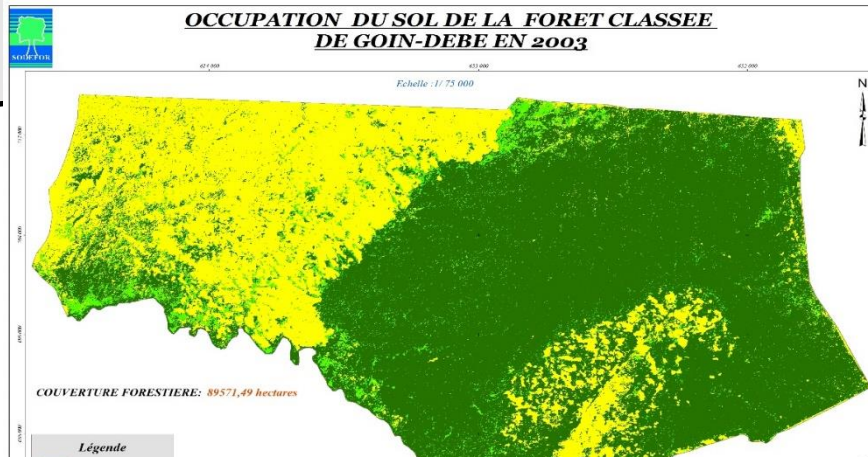
Exploitation forestière (18%)

- Coupe > 1000 m² (64%)
- Production de charbon (36%)

Extension des infra-structures (10%)

Exploitation minière (orpaillage) (8%)

Feux de brousse (3%)



I – CONSEQUENCES DE LA DEGRADATION DES FORETS

❑ Impact environnemental

- Destruction de l'habitat des animaux;
- Disparition d'espèces animales et végétales endémiques;
- Assèchement des cours d'eau;
- pollution

❑ Changement climatique

- Sécheresse;
- Perturbation des saisons;
- élévation de la température
- Inondation;
- Érosion des sols

❑ Impacts sociaux et économiques

- Perte d'emplois;
- Réduction de la part du secteur forêt-bois dans le PIB (moins de 2%);
- Migration vers les terres fertiles
- Conflits hommes-faune;
- Conflits intercommunautaires;
- Baisse de la productivité agricole (agriculture extensive)



II – STRATEGIE DE GESTION DIFFERENTIELLE DES FORETS CLASSEES

Face à cette situation, le Président de la République, dans son exposé du 23 septembre 2014 à l'ONU, a affirmé la volonté de la Côte d'Ivoire à ralentir, arrêter ou inverser la disparition de ses forêts tout en améliorant la sécurité alimentaire pour tous à l'horizon 2017.

L'atteinte de cet objectif au regard de la situation des forêts impose de concilier l'agriculture et la protection des la forêts.

Fort de cette réalité, la SODEFOR a bâti la stratégie de gestion différentielle des forêts en fonction de leur niveau de dégradation :

Catégorie 1 :Forêts faiblement dégradées (0-25 %)

- 78 FC d'une superficie de 901 438 ha, soit 22% de la superficie totale des FC
- Superficie occupée par l'agriculture estimée à 37 860 ha
- Population vivant en FC estimée à 75 721

Catégorie 2-Forêts moyennement dégradées (25-50%)

- 80 FC d'une superficie de 1 185 522 ha, soit 28% de la superficie totale des FC
- Superficie occupée par l'agriculture estimée à 270 299 ha
- Population vivant en FC estimée à 540 598

Catégorie 3 : Forêts dégradées (50-75%)

- 32 FC d'une superficie de 850 788 ha, soit 20% de la superficie totale des FC
- Superficie occupée par l'agriculture estimée à 331 807 ha
- Population vivant en FC estimée à 663 615

Catégorie 4 : Forêts très dégradées (+ de 75%)

- 44 FC d'une superficie de 1 251 535 ha, soit 30% de la superficie totale des FC
- Superficie occupée par l'agriculture estimée à 675 829 ha
- Population vivant en FC estimée à 1 351 658

ACTIVITES A REALISER PAR CATEGORIE

ACTIONS	1-Forêts faiblement dégradées (0-25 %)	2-Forêts moyennement dégradées (25-50%)	3-Forêts dégradées (50-75%)	4-Forêts très dégradées (+ de 75%)
1 – Etat des lieux	Cartographie des occupations			
	Recensement des personnes			
2 – Protection	Sensibilisation des acteurs			
	Mise en place des organes de cogestion			
	Surveillance intégrale de la forêt	Surveillance des zones biens conservées	Surveillance des ilots forestiers, des berges des cours d’eau et des flancs de montagnes	
3- Reconstitution du couvert forestier	-Enrichissement des zones appauvries;	- Mise en défens des jachères;	Reboisement des flancs de montagne et des berges des cours d’eau et des zones de sites à haute valeur biologique	
	-Mise en défens des jachères	- Reconstitution des zones appauvries par enrichissement		
		- Reconstitution des zones dégradées par reboisement		
		Contractualisation des occupations agricoles en production		

III – CONTRACTUALISATION DES OCCUPATIONS AGRICOLES

La contractualisation est un processus qui aboutit à la signature d'une convention définissant les modalités de cohabitation des exploitations agricoles avec les activités forestières. Elle comprend :

- ✓ La signature de contrat entre le chef d'exploitation et la SODEFOR;
- ✓ L'introduction et la protection d'arbres forestiers dans les cultures pérennes en production ;
- ✓ Le paiement d'une redevance pour la reconstitution de la forêt;
- ✓ L'arrêt de nouveaux défrichements;
- ✓ L'installation des habitations hors de la forêt;
- ✓ La poursuite de l'exploitation agricole en production par le paysan.



Fromager-Cacao (FC Haute Ddo 2003)



Fraké – Framiré –Cacao (FC Niégré 1996)



**Fraké – Framiré – Palmier
(FC Niégré 1996)**



Fromager-Cacao (FC Haute Ddo 2003)



Niangon – Cacao (FC Rapides Grah 2003)

CONCLUSION

Pour remédier aux effets néfastes du changement climatique, la Côte d'Ivoire a pris l'engagement lors de la COP21 de rehausser le taux de couverture forestière à 20% du territoire national à l'horizon 2030.

La mise en œuvre de la stratégie de gestion différentielle des forêts permettra de concilier le développement agricole et forestier d'une part et d'autre part régler des problèmes d'ordre environnemental, social et économique à travers entre autres:

- ✓ l'accroissement de la couverture forestière;
- ✓ l'augmentation de la productivité forestière;
- ✓ L'amélioration durable des performances agricoles du pays;
- ✓ la création d'emplois;
- ✓ la contribution au développement local autour des forêts;
- ✓ la contribution à la sécurité et autosuffisance alimentaire autour des forêts classées;
- ✓ l'amélioration de la cohésion sociale;
- ✓ etc.

L'adhésion et l'appui des populations, des partenaires techniques et financiers, des agro-industries, des banques et des organisations de la société civile s'avèrent nécessaire pour la réussite de cette stratégie.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Concilier la réhabilitation des forêts et le développement de l'agriculture

